

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-106-1

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 5 juin 2023. Ce règlement a été approuvée par le directeur de la Planification et de la mise en valeur du territoire du Service de l'urbanisme et de la mobilité en date du 6 juillet 2023 comme en fait foi le certificat de conformité délivré en date du 7 juillet 2023.

Règlement numéro 2710-106-1 modifiant le Règlement numéro 2710 afin d'introduire de nouvelles catégories d'hébergement touristique à la réglementation municipale, de maintenir le statu quo pour tout établissement touristique général (hôtel, motel, auberge) actuellement en opération et d'interdire l'ouverture de tout nouveau gîte du passant

Le présent règlement est entré en vigueur le 7 juillet 2023 et peut être sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 24 juillet 2023.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement